

Rapport de l'atelier régional DaRT de soutien aux actions anticipées pour le cadre mondial pour la biodiversité

« Opérationnalisation de l'outil de rapportage des données (DaRT) »

Du 23 au 25 avril 2024, à Mbankomo (Cameroun)



Participants célébrant l'obtention de leur certificat DaRT, le jeudi 25 avril 2024.

Finalisation du rapport le 26 juillet 2024.

Tanya McGregor, Responsable de projet FEM d'appui aux actions précoces du cadre mondial pour la biodiversité, Division des écosystèmes du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE), Unité de transformation et d'intégration de la nature.

Eric Wiedmer, Expert DaRT, consultant pour le PNUE.

Emilie Vauchel, Chargée de projet DaRT, Division juridique du PNUE, Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Direction des conventions et politiques environnementale, Unité de soutien aux accords multilatéraux sur l'environnement.

Yannik Friedli, Chargé de projet DaRT, Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Direction des conventions et politiques environnementale, Unité de soutien aux accords multilatéraux sur l'environnement.

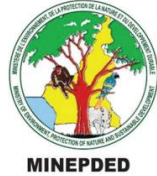


Table des matières

1. Introduction et remerciements	4
2. L'atelier dans un contexte global de renforcement des synergies et coopérations entre conventions sur la biodiversité.....	5
3. L'objectif de l'atelier : faciliter la révision des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité et l'organisation des données pour la préparation de rapports	6
4. Le déroulement de l'atelier	7
4.1 La première journée : perspectives nationales en matière de révision des SPANB et d'élaboration de rapports, présentation de DaRT et formation aux fonctionnalités de base, retour d'expérience du Cameroun	8
4.1.1 Présentations de l'état d'avancement du processus de révision des SPANB par les pays.....	8
4.1.2 Introduction à DaRT, un outil pour faciliter la gestion des informations nécessaires à l'élaboration de rapports nationaux et la transition vers de nouvelles stratégies nationales.	13
4.1.3 Les fonctionnalités de base de DaRT.....	14
4.1.4 L'expérience du Cameroun dans l'utilisation de DaRT pour élaborer un rapport	16
4.2 La deuxième journée : mise en correspondance des SPANB, importation d'une stratégie nationale et marche vers la mise en place d'un group DaRT au Cameroun.....	17
4.2.1 DaRT pour faciliter la mise en correspondance des SPANB.....	17
4.2.2 Etapes vers la mise en place d'un groupe DaRT au Cameroun : de la création du Comité national DaRT vers la mise en place du Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB)	19
4.3 La troisième journée : les fonctionnalités avancées de DaRT, vision du PNUE pour le développement de DaRT et retour des participants sur l'outil	21
4.3.1 Première fonctionnalité avancée : la mise en place d'une stratégie dans DaRT	21
4.3.2 Deuxième fonctionnalité avancée : l'importation en masse d'informations	21
5. Les résultats de l'atelier et les recommandations des pays de la COMIFAC	22
5.1 Les retours sur DaRT et la faisabilité de sa mise en œuvre au niveau national et régional et les recommandations sur son amélioration	22
5.2 Les résultats et conclusions à en tirer pour les Etats de la COMIFAC et l'équipe DaRT	26
5.2.1 Les résultats de la formation	26
5.2.2 Les pistes potentielles à suivre pour une mise en œuvre nationale et régionale	26



5.2.3 Les recommandations et enseignements à tirer de l'atelier	27
-----------------------------------------------------------------------	----

Table des tableaux

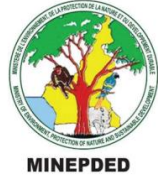
Tableau 1 : Etat d'avancement du processus de révision des SPANB par les Etats de la COMIFAC	10
Tableau 2 : Questions sur la présentation de DaRT	13
Tableau 3 : Questions sur la méthodologie pour la mise en correspondance de la SPANB	18
Tableau 4 : Questions sur l'inclusion d'une stratégie nationale dans DaRT	21

Table des figures

Figure 1 : L'utilisation du tableau de bord dans DaRT	14
Figure 2 : Projet de rapport pour la CDB réalisé grâce à DaRT	16
Figure 3: Exemple de mise en relation d'une cible de la SPANB avec une cible du Cadre mondial	17
Figure 4 : La Stratégie Nationale DaRT	20

Table des annexes

Annexe 1 : Liste des participants	28
Annexe 2 : Agenda et programme détaillé	33
Annexe 4 : Photos de l'atelier	35
Annexe 5 : Liste des décisions et résolutions des AME mentionnant DaRT	37
Annexe 3 : Présentations de l'atelier	42



1. Introduction et remerciements

Ce rapport porte sur l'atelier régional d'opérationnalisation de « L'outil de communication des données pour les accords multilatéraux sur l'environnement – DaRT »¹ pour les Etats de la Commission des Forêts de l'Afrique de l'Ouest (COMIFAC)², qui s'est tenu du 23 au 25 avril 2024 à une vingtaine de kilomètres de Yaoundé, à Mbankomo, au Cameroun. Cet atelier a été organisé par le Programme des Nations unies (PNUE), dans le cadre du projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de soutien aux actions anticipées pour le Cadre mondial pour la biodiversité (GBF EAS)³, et avec des co-financements en provenance du programme « *Environmental Treaties II* » du PNUE. Il a été rendu possible grâce au généreux soutien du ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable de la République du Cameroun (MINEPDED).

L'équipe du PNUE souhaite exprimer sa plus sincère gratitude envers le ministre délégué auprès du ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), Dr. Nana Aboubakar Djalloh, pour avoir présidé la cérémonie d'ouverture de l'atelier. Elle tient également à remercier l'équipe du MINEPDED pour son soutien continu, et tout particulièrement madame Joséphine Thérèse Eloundou, Première Conseillère Technique du MINEPDED et Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), monsieur Rigobert Ntep, Directeur du Centre d'Information et de Documentation sur l'environnement du MINEPDED et Point Focal National du Protocole de Cartagena de la CDB, madame Aurélie Dingom, Inspectrice et Point Focal National des Connaissances Traditionnelles pour la CDB, monsieur Jean-François Moussa Informaticien du MINEPDED, et monsieur François Patrick Dambo, Chargé d'études Assistant N°1 à la Cellule Informatique du MINEPDED.

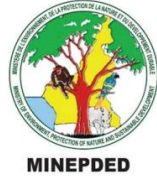
Le PNUE tient également à adresser ses remerciements au Secrétariat de la COMIFAC, notamment monsieur Valérie Tchuante Tite, Spécialiste du suivi et l'évaluation, Coordonnateur de projet pour la COMIFAC, pour son intérêt quant au développement de l'outil DaRT à l'échelle régionale, ainsi que l'ensemble des experts de la biodiversité et points focaux représentants des huit pays de la COMIFAC participants (Angola, Burundi, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Tchad) pour leur engagement et leur participation active tout au long de l'atelier. L'équipe DaRT du PNUE aimerait enfin remercier le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour son soutien financier ainsi que les collègues du projet GBF EAS, et plus particulièrement madame Tanya McGregor, pour sa participation et son appui technique lors de cet atelier.

Le rapport se compose de cinq (5) parties comprenant l'introduction et les remerciements (1), le contexte général et la justification de l'atelier (2), ses objectifs (3), le déroulement de l'atelier et son contenu (4), les résultats et recommandations des participants (5), ainsi que les conclusions et leçons à en tirer par l'équipe DaRT du PNUE, l'équipe du projet GBF EAS, et les représentants du Cameroun et aux Etats de la COMIFAC ainsi que par le Secrétariat de la COMIFAC.

¹ En anglais : **Data Reporting Tool for MEAs - DaRT**

² COMIFAC : <https://comifac.org/> (consulté le 15 juillet 2024).

³ GBG EAS, Brochure en français (consultée le 15 juillet 2024) : https://unbiodiversitylab.org/wp-content/uploads/2023/07/GBF-EAS-Brochure-Fr_23.pdf



2. L'atelier dans un contexte global de renforcement des synergies et coopérations entre conventions sur la biodiversité

L'outil DaRT⁴ est un outil numérique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), développé en réponse à la décision CDB/COP/DEC/14/27 (paragr.3.e)⁵ de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue en novembre 2018, à Charm el-Cheikh (Egypte). Cette décision demande à la Secrétaire générale de la CDB d'identifier des mesures concrètes visant à faire avancer les synergies dans l'établissement de rapports nationaux pour les accords multilatéraux environnementaux.

Le DaRT offre précisément un moyen de renforcer les synergies dans l'élaboration des rapports nationaux pour les conventions sur la biodiversité. C'est une base de données qui fournit des espaces de travail nationaux privés et sécurisés permettant aux parties d'organiser, de partager et de conserver les informations, les données et les connaissances entre les conventions et en fonction des objectifs environnementaux nationaux, régionaux et mondiaux. Actuellement à sa quatrième phase de développement, le DaRT est un outil global développé par le PNUE depuis 2018, sur la base de l'outil d'interconnexion des objectifs (TCT) de l'Union européenne (2013-2017)⁶. Sa mise en œuvre se fait dans le cadre des projets *"Leveraging transformational change through coherent and synergistic implementation of Environmental Treaties"* (2023-2026) et *"Scaling up actions to realise synergies for biodiversity"* (2021-2024) au sein de la division juridique du PNUE, et sur financement de l'Union Européenne, la Suisse et du PNUE⁷.

Pour les Etats de la COMIFAC et le Secrétariat de la COMIFAC cet outil numérique a le potentiel de contribuer à la révision du Plan de Convergence 2015-2025 et de simplifier l'accès et faciliter l'harmonisation des données nationales et régionales en matière de biodiversité, favorisant la préparation de rapports plus cohérents, de meilleure qualité et dans un délai plus court. L'autorité nationale responsable de l'accès à l'outil DaRT a ainsi une opportunité de réduire ainsi de manière significative la charge de travail relative à la recherche des données pour la préparation des rapports nationaux et d'éviter les duplications, sous réserve de fournir et de mettre à jour de façon adéquate les données contenues dans l'espace de travail DaRT.

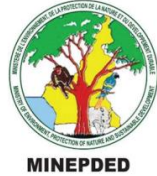
Bien que l'utilisation de DaRT reste volontaire, la plateforme est de plus en plus testée par les pays. Entre son lancement en mars 2019 et juin 2024, 34 pays ont bénéficié d'ateliers DaRT régionaux, et 7 pays d'ateliers DaRT nationaux, tandis que des espaces de travail nationaux DaRT sont disponibles et prêts à l'utilisation pour 154 pays. Enfin, plus de 20,000 utilisateurs de 192

⁴ Outil disponible en français, « [L'Outil de communication des données pour les accords sur l'environnement – DaRT](#) » (accédé le 16 juillet 2024).

⁵ Texte de la décision : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-27-fr.pdf> (accédé le 16 juillet 2024).

⁶ Cf. « Le développement de DaRT », « A propos de DaRT » : <https://dart.informea.org/fr/node/5669> (accédé le 18 juillet 2024).

⁷ Et en partenariat avec la Convention sur la diversité biologique et l'Observatoire mondial pour la conservation de la nature (WCMC ou *World Conversation Monitoring Centre*), association basée au Royaume-Uni.



pays ont accédé à l'outil durant la période, y compris plus de 4,000 utilisateurs pour la librairie en ligne du DaRT (appelée les Compendia⁸) depuis décembre 2022.

Entre 2018 et 2024, l'outil DaRT a été reconnu par plusieurs décisions et résolutions de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention des Carpates ainsi que la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes.

La Conférence des Parties (COP15) de la CDB a plus particulièrement invité le PNUE à aider les Parties et les AME à continuer à renforcer les synergies, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports et l'utilisation d'outils d'appui tels que DaRT ([CBD/COP/DEC/15/13](#)). La COP15 a également demandé au Secrétariat exécutif de la CDB de faciliter l'utilisation de DaRT pour la planification, le suivi, les rapports nationaux et l'examen, ainsi que le partage d'informations entre les AME ([CBD/COP/DEC/15/5](#) et [15/6](#)). Reconnaisant que l'outil DaRT est un outil modulaire de communication des données pertinent, la Secrétaire exécutive a été priée de poursuivre sa collaboration avec DaRT, tout en continuant à développer les centres d'échanges nationaux et l'outil Bioland ([CBD/COP/DEC/15/16](#)). Les Parties ont également été encouragées à collaborer avec les initiatives de gestion des données telles que le DaRT ([CBD/COP/DEC/15/6](#)). Enfin, les organes directeurs des autres conventions relatives à la biodiversité et des AME concernés ont été invités à approuver officiellement le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en utilisant des outils modulaires et synergétiques tels que DaRT ([CBD/COP/DEC/15/13](#)).

3. L'objectif de l'atelier : faciliter la révision des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité et l'organisation des données pour la préparation de rapports

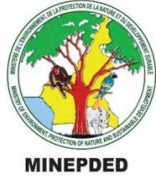
Cet atelier pour les Etats de la COMIFAC est le premier atelier régional organisé par l'équipe DaRT dans le cadre du projet FEM GBF-EAS⁹, et précède deux autres ateliers régionaux prévus en septembre 2024 pour les pays de de l'Asie du Sud et en février 2025 pour les pays d'Afrique anglophone. Le choix de l'équipe du PNUE pour les pays d'Afrique francophone s'est porté sur les Etats de la COMIFAC en raison de la coopération régionale existante entre ces Etats en matière de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes forestiers et d'harmonisation des politiques forestières environnementales. Suite sa présélection en février 2024 par le groupe consultatif informel de la CDB¹⁰ comme l'une des vingt-six entités susceptibles d'accueillir un Centre d'appui à la coopération technique et scientifique sous-régionale¹¹, la COMIFAC a été confirmée comme faisant partie des dix-huit centre régionaux et sous-régionaux sélectionnés en

⁸ Les Compendia du DaRT : <https://dart.informea.org/compendia> (accédés le 15 juillet 2024).

⁹ D'autres ateliers régionaux ont déjà été organisés par l'équipe DaRT mais en dehors du projet FEM : en Jordanie, au Burundi, au Pérou et en Tunisie.

¹⁰ « [Rapport du groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique sur l'évaluation des entités et organisations envisagées pour accueillir les centres régionaux et/ou sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique](#) », février 2024 (consulté le 16 juillet 2024).

¹¹ En réponse à la décision [CBD/COP/DEC/15/8](#) de décembre 2022.



mai 2024¹². Cette décision confirme le rôle stratégique de la COMIFAC de renforcement des capacités et des synergies sous-régionales, notamment en matière de développement des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (SPANB) pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Par ailleurs, l'équipe DaRT était convaincue que cet atelier régional était une excellente opportunité pour la République du Cameroun de partager son expérience de formation d'experts nationaux et de mise en œuvre de DaRT à l'échelle nationale depuis 2021.

L'atelier visait à opérationnaliser un espace de travail DaRT dédié pour chacun des Etats de la COMIFAC, avec comme double objectif de faciliter la recherche des données nécessaires à la préparation de rapports nationaux afin de mieux répondre aux exigences des conventions relatives à la diversité biologique (e.g. CDB, CMS, Convention de Ramsar) et aux objectifs de développement durable (ODD), mais également d'aider les pays dans la révision des SPANB. Plus particulièrement, les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

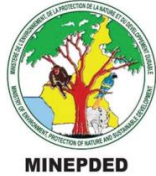
- 1) Donner aux experts nationaux les moyens d'utiliser leur espace de travail national DaRT afin de faciliter la recherche, l'accès, l'organisation et le partage d'informations et de données pertinentes à la préparation de rapports nationaux pour les conventions relatives à la biodiversité et accords multilatéraux environnementaux.
- 2) Renforcer la collaboration entre les ministères et parties prenantes et développer les capacités institutionnelles en matière de gestion et de conservation des connaissances dans le temps
- 3) Soutenir la révision des SPANB, via la mise en correspondance des anciens SPANB avec les objectifs et les cibles du cadre mondial sur la biodiversité, des autres conventions relatives à la biodiversité biologique, des ODD et des stratégies régionales (tel que le Plan de Convergence de la COMIFAC 2015-2025). Cette mise en relation à plusieurs niveaux vise en effet à faciliter l'adoption de nouvelles stratégies et plans d'action nationaux alignés sur les objectifs globaux et régionaux.
- 4) Enfin, guider les pays dans la mise en place d'une instance nationale et éventuellement régionale de DaRT d'assurer l'institutionnalisation, l'utilisation et la soutenabilité à long terme de DaRT.

Cet atelier s'adressait en priorité aux points focaux nationaux des conventions relatives la biodiversité ainsi qu'aux experts nationaux responsables de l'établissement de rapports nationaux (cf. **Annexe 1** pour la liste des participants).

4. Le déroulement de l'atelier

Organisé sur trois jours, et structuré en trois parties distinctes, l'atelier proposait : 1) Un aperçu des approches des pays en matière de révision des SPANB et de préparation de rapports nationaux et un échange d'expériences, 2) une formation à l'utilisation de l'outil, 3) la formulation

¹² Le 27 mai 2024, durant SBI-4 : <https://enb.iisd.org/cbd-subsiary-body-scientific-technical-technological-advice-sbstta26-sbi4-28May2024> (consulté le 16 juillet 2024).



des recommandations pour la mise en œuvre de DaRT (cf. **Annexe 2** pour l'agenda détaillé, **Annexe 3** pour les présentations et **Annexe 4** pour les photos).

4.1 La première journée : perspectives nationales en matière de révision des SPANB et d'élaboration de rapports, présentation de DaRT et formation aux fonctionnalités de base, retour d'expérience du Cameroun

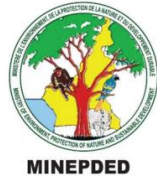
4.1.1 Présentations de l'état d'avancement du processus de révision des SPANB par les pays

Les neuf Etats de la COMIFAC participants à l'atelier sont tous bénéficiaires du projet FEM GBF-EAS de soutien à l'alignement de leur SPANB avec le Cadre mondial sur la biodiversité Kunming-Montréal, qui démarré en mai 2023 pour une fin prévue en mars 2025. La mise œuvre se fait conjointement avec le PNUE, agence d'exécution du projet dans la sous-région. En avril 2024, les pays en étaient à différents stades de leur processus de révision de leur SPANB, dont une première version comprenant les objectifs nationaux prioritaires doit être soumise au Secrétariat de la CBD en août 2024.

Le Cameroun et le Gabon ont ainsi présenté une première ébauche des axes stratégiques de leur nouvelle SPANB, avec des objectifs et certains indicateurs identifiés. Les deux pays en étaient à la phase de validation interne de la structure et des objectifs de leur SPANB avant de les soumettre au Secrétariat. En RDC, le groupe de travail SPANB a quant à lui fait une première identification des cibles nationales prioritaires du cadre mondial, qui servira de base à la révision. Le Burundi, la RCA et le Tchad étaient dans une phase d'analyse et de cadrage. Le Burundi était ainsi en train d'examiner son ancienne SPANB et le cadre institutionnel et financier existant. La RCA faisait une rapide collecte de données sur la biodiversité tandis que le Tchad était sur le point de valider une note conceptuelle de cadrage et de mettre sur pied l'équipe technique et les consultants. Le Congo venait tout juste de recevoir les premiers financements du projet tandis que l'Angola était encore dans l'attente du premier décaissement.

Au niveau de la méthodologie utilisée, l'ensemble des pays a dans un premier temps mis en place un groupe, comité ou une structure technique de coordination, et de mise en place des processus de consultations nationales (sur des modalités variées). Cette équipe nationale technique est responsable de l'identification des grandes orientations et priorités de la nouvelle SPANB, ainsi que la validation des différentes étapes de la révision. Le recours au recrutement de consultants se fait généralement dans un deuxième temps, afin d'élaborer une version détaillée de la révision de la SPANB (**Tableau 1**).

Le Secrétariat de la COMIFAC a de son côté noté que le DaRT pourrait permettre une meilleure diffusion et partage des rapports et des données à l'échelle régionale. A partir d'une seule et même plateforme, le Secrétariat aurait ainsi l'opportunité d'accéder aux rapports soumis par les



pays aux secrétariats des AME et de consolider les données pour soutenir l'analyse régionale de la biodiversité produite par la COMIFAC (**Tableau 1**).

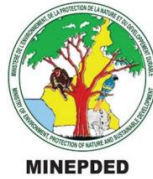
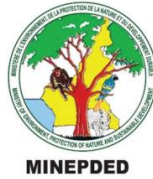
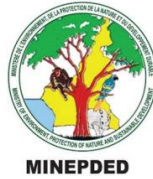


Tableau 1 : Etat d'avancement du processus de révision des SPANB par les Etats de la COMIFAC

Résumé des présentations des pays	
1. Angola	<ul style="list-style-type: none">En Angola, le retard pris dans le décaissement des financements du FEM a été souligné par les participants et s'est traduit par un retard dans la mise en œuvre du projet GBF EAS en Angola.
2. Burundi	<ul style="list-style-type: none">Au Burundi, une équipe de projet a été mise en place, chargée du développement des termes de référence et du recrutement de consultants.Une fois les termes de référence signés, les consultants ont été recrutés afin de faire un examen des SPANB 2013-2020 du Burundi et de les aligner, de mettre en place un mécanisme de suivi des nouveaux SPANB révisés, et d'examiner le cadre politique et institutionnel existant en matière de biodiversité et son alignement avec le cadre mondial. La révision doit ainsi tenir compte de l'élaboration du futur Plan National de de Finance de la Biodiversité, en phase de développement avec l'aide du PNUD.Un atelier de lancement du projet a été organisé en janvier 2024.
3. Cameroun	<ul style="list-style-type: none">Le Cameroun a mis en place un Comité National Permanent de la Biodiversité sur arrêté ministériel du MINEPDED en octobre 2023.Une matrice d'analyse des similitudes et des disparités entre les objectifs nationaux de l'ancienne SPANB et ceux du cadre mondial a été développée.A la place de consultations nationales, le Cameroun a fait le choix d'organiser des ateliers infranationaux pour consulter les parties prenantes.Enfin, une première ébauche d'une stratégie nationale comprenant cinq axes stratégiques a été développée : 1) Réduction des menaces sur la biodiversité et les services écosystémiques, 2) Restauration des écosystèmes dégradés et amélioration des services écosystémiques, 3) Développement et capitalisation de l'information et des connaissances sur la biodiversité, 4) Gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques, 5) Mobilisation des ressources pour le financement de la biodiversité. Ces cinq axes sont eux-mêmes déclinés en vingt-six objectifs nationaux.Le Cameroun entend présenter ces axes et objectifs stratégiques au Comité National Permanent avant de les soumettre au Secrétariat de la CDB, puis élaborer un plan d'action et mise en œuvre des activités ainsi qu'un plan national de suivi et d'évaluation de la SPANB révisée et enfin mettre en œuvre le plan d'action et soumettre les 7^{ème} et 8^{ème} rapports de suivi à la CDB.



4. Congo	<ul style="list-style-type: none">• Le Congo a reçu les financements du projet FEM très récemment, début avril 2024, et a commencé à élaborer des termes de référence et à préparer l'atelier de lancement en partenariat avec le PNUE, afin de développer une feuille de route pour la révision de l'ancienne SPANB datant de 2015.• Une note de service a mis en place un comité de pilotage multi-acteur qui aura la charge de la révision de la SPANB.• Plusieurs initiatives en cours y compris sur la définition des zones clés de persistance de la biodiversité sur la base de la liste IUCN pour la cible 3. Certaines de ces zones dans situées dans des aires protégées mais d'autres sont à l'extérieur et il y a donc un flou quant à leur statut.
5. Gabon	<ul style="list-style-type: none">• Au Gabon, le projet est porté par la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable, au sein du ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune, qui a mis en place une équipe de coordination dédiée. Cette équipe est elle-même aidée par des membres institutionnels (autres directions et agences et points focaux) et des ONG (<i>The Nature Conservancy</i> et <i>The Wildlife Conservancy Society</i>). La méthodologie de révision de la SPANB met l'accent sur la consultation des parties prenantes.• En avril 2024, une feuille de route, une stratégie de travail ainsi qu'une ébauche de structure de la SPANB ont été développées. Les sept volets prioritaires identifiés, correspondants eux-mêmes à douze cibles prioritaires, comprennent :1) Affectation et utilisation durable des terres et des eaux ; 2) Conflit homme-faune ; 3) Production durable et économie ; 4) Climat ; 5) Politique et stratégie ; 6) Finance ; et 7) Renforcement de capacité et partage d'informations.• Les prochaines étapes prévoyaient la validation de la structure de la SPANB par un comité technique fin avril 2024, un atelier de lancement début mai, des consultations dans les huit (bientôt neuf) provinces du Gabon et le recrutement de consultants pour élaborer le document SPANB du Gabon. Enfin, un travail de mobilisation des ressources financières et le renforcement des activités est également en cours.
6. Guinée Equatoriale	
7. RCA	<ul style="list-style-type: none">• En RCA, un document de travail sur l'engagement des parties prenantes et sur la communication stratégique sur la mise à jour des SPANB a été développé en mai 2023.• Un arrêté ministériel portant création de la coordination nationale biodiversité et du groupe de travail a été adopté en décembre 2023.• L'atelier de lancement du projet GBF EAS a permis de lancer la première consultation des acteurs nationaux et parties prenantes en janvier 2024, avant l'évaluation de l'ancienne SPANB entre février et mars 2024.• Au moment de l'atelier, en avril 2024, la RCA était engagée dans la phase de collecte des données pour une évaluation rapide de l'état de la biodiversité nourrissant la réflexion sur l'élaboration des objectifs nationaux et des cibles nationales alignés avec le cadre mondial.



8.RDC	<ul style="list-style-type: none">• En RDC, un groupe de travail au sein de la Division Biodiversité du ministère a été mis en place dès septembre 2023 pour la révision des SPANB et l'élaboration du 7^{ème} rapport national pour la CDB et des ateliers de renforcement des capacités organisés.• Une feuille de route sur la révision des SPANB structurée autour de quatre composantes a été développée par le groupe de travail, enrichie par des consultants recrutés pour soutenir le groupe de travail, soumise à des consultations régionales puis validée. Cette feuille de route inclut notamment un plan de financement national de la biodiversité.• Les cibles prioritaires du cadre mondial pour la RDC ont été identifiées, un premier rapport sur les objectifs de la SPANB a été produit et certains indicateurs de suivi nationaux identifiés.• Les premières lignes d'un plan d'action pour un mécanisme de suivi et de contrôle de la biodiversité ainsi que d'un plan d'action pour l'alignement de politiques stratégiques et programmes nationaux alignés avec le cadre mondial ont été développées.• Les prochaines étapes comprennent la validation des rapports du groupe de travail établis sur la base de la feuille de route, et pour ce faire la consultation des parties prenantes et des provinces.• Ces rapports serviront de la base pour la mise à jour de la SPANB, qui sera faite par un consultant. Le processus de recrutement de ce consultant doit encore être lancé.• Une fois la SPANB actualisée, le même processus de consultation et validation nationale sera à l'œuvre, avant transmission au secrétariat de la CDB.
9.Tchad	<ul style="list-style-type: none">• À la suite du décaissement de la première tranche de financement du projet GBF-EAS en 2024, le ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable du Tchad a adopté un arrêté mettant en place un Comité National de Révision de la SPANB.• Le projet a été officiellement lancé lors d'un atelier qui a réuni soixante-trois participants de l'ensemble des parties prenantes tchadiennes.• En avril 2024, les termes de référence de recrutement d'une équipe de consultants étaient en cours de finalisation, la mise en place d'une équipe technique de révision de la SPANB ainsi que la validation de la note conceptuelle de cadrage des activités étaient également en cours.
10. COMIFAC (secrétariat)	<ul style="list-style-type: none">• Le Plan de convergence du Secrétariat s'achève en 2025, et il y a donc intérêt à travailler avec les pays à développer l'outil DaRT comme outil de production et de diffusion de documents, qui permettrait de partager et publier les données des Etats de la COMIFAC pour avoir un aperçu et une potentielle consolidation des données à l'échelle régionale (sans caractère contraignant). Le DaRT a justement le potentiel d'aider à faire ce suivi à l'échelle régionale.



4.1.2 Introduction à DaRT, un outil pour faciliter la gestion des informations nécessaires à l'élaboration de rapports nationaux et la transition vers de nouvelles stratégies nationales

L'approche et la logique qui sous-tendent DaRT, furent présentées par monsieur Jean-François Moussa, Gestionnaire du Nœud Camerounais du Système Mondial d'Information sur la Biodiversité (GBIF) et Représentant Régional Adjoint du GBIF pour l'Afrique. Monsieur Moussa s'attacha à montrer comment l'outil vise à faciliter la tâche des pays en matière de d'établissement de rapports pour les conventions sur la biodiversité. La préparation de rapports nationaux représente en effet une tâche conséquente pour les pays, qui doivent mobiliser un réseau d'experts et collecter une information éparpillée entre plusieurs ministères et sources d'information. DaRT propose ainsi aux pays d'utiliser un espace de travail numérique unique, commun à tous les experts et points focaux nationaux, pour y stocker, gérer, partager et échanger les connaissances.

Le groupe d'utilisateurs nationaux, désigné par chaque pays au niveau des ministères, peuvent ainsi trouver dans un même endroit la Stratégie et le Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB), les rapports nationaux soumis aux AME, les plans stratégiques des AME y compris des conventions régionales telles que le Plan de Convergence de la COMIFAC 2015-2025 et les Objectifs de développement durable (ODD). Cet espace de travail est privé – accessible uniquement aux utilisateurs nationaux – et sécurisé – hébergé sur un serveur des Nations Unies à Genève. DaRT est interopérable avec un certain nombre de plateformes globales, telles qu'InforMEA¹³, le mécanisme d'échange de la CDB (CHM)¹⁴, le *Biodiversity Indicators Partnerships* (BiP)¹⁵ ou encore le *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF).¹⁶ Au Cameroun, l'espace national DaRT possède un API (*Application Programming Interface*) avec le système national d'information sur la biodiversité, qui comprend un système de validation des données.

DaRT entend ainsi à répondre aux défis du rapportage, en particulier la fiabilité des données, la coordination, la standardisation et la rétention des connaissances au niveau institutionnel. Les rapporteurs peuvent y trouver des informations de qualité et les réutiliser, les Etats peuvent facilement adopter un nouveau plan stratégique, tandis que les secrétariats des AME y gagnent en termes de qualité et d'harmonisation des rapports et de soumission en temps voulu.

Tableau 2 : Questions sur la présentation de DaRT

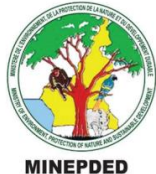
Questions	Réponses
Accès à un compte DaRT	Chaque participant aura accès à son compte personnel et son espace de travail national (un espace de travail par pays) dès la session suivante.

¹³ Le portail des Nations Unies sur les Accords Multilatéraux sur l'Environnement : <https://www.informea.org/fr> (accédé le 17 juillet 2024).

¹⁴ DaRT est interopérable avec le CHM et son système de soumission des rapports en ligne (ORT) : <https://chm.cbd.int/fr> (accédé le 17 juillet 2024).

¹⁵ BiP : <https://www.bipindicators.net/> (accédé le 17 juillet 2024).

¹⁶ GBIF : <https://www.gbif.org/fr/> (accédé le 17 juillet 2024).



Lien avec le CHM	Pas de duplication avec le CHM, les 6 ^{èmes} rapports nationaux soumis dans le CHM par les pays sont importés et disponibles dans le DaRT (via un API).
Lien avec l'OFAC¹⁷	Selon le Congo, l'interopérabilité de DaRT et l'OFAC est essentielle. L'OFAC est un outil sous-régional qui doit renseigner le DaRT.
Echéance de mise en œuvre de l'outil DaRT	Selon la Guinée Equatoriale, les experts techniques n'auront pas le temps de s'approprier l'outil d'ici COP16 de la CDB. Le manuel de DaRT peut aider les experts à s'approprier l'outil.
Mise en synergie des conventions entre elles avec DaRT	La mise en relation des objectifs et cibles d'une convention avec ceux d'une autre convention sera expliquée lors de la deuxième journée. Le manuel de DaRT donne également des explications à ce sujet.
Production de rapports régionaux et lien avec le Plan de Convergence de la COMIFAC	Le Cameroun a mis en relation les objectifs de son ancienne SPANB avec les objectifs prioritaires du Plan de Convergence 2015-2025 de la COMIFAC. Il est donc possible de faire le lien avec l'échelon régional grâce à DaRT.

4.1.3 Les fonctionnalités de base de DaRT

Après que tous les participants ont pu activer leur compte personnel pour accéder à leur espace de travail national de travail sur le site DaRT¹⁸, la session de l'après-midi porta sur la navigation dans le tableau de bord et sur l'ajout d'éléments sur la biodiversité par pays. L'onglet tableau de bord est central dans DaRT. Il permet à la fois d'afficher les éléments déjà disponibles, notamment à l'aide de la barre de recherche et de la fonction filtre, mais également d'ajouter de nouveaux éléments.

En guise d'exercice pratique, les participants importèrent un par un les différents types d'éléments et fichiers – liens, textes, images, fichiers, indicateurs – et les référencèrent. Au-delà d'ajouter un élément, il est important de le mettre en lien avec les plans stratégiques des différents AME, avec les rapports des conventions relatives à la biodiversité et les termes du glossaire. Les utilisateurs peuvent notamment choisir le type d'espèces dont il est question dans l'élément importé ainsi que des mots-clés pertinents. Une fois la création du nouvel élément enregistré, l'importateur peut retrouver cet élément dans le tableau de bord via une recherche à partir de son titre, des liens et mots clés établis ou bien du nom de l'importateur.

Toutes les fonctionnalités de l'outil DaRT, y compris les fonctionnalités de base, sont expliquées en détail dans le Manuel DaRT¹⁹ disponible en anglais et en français. La **Figure 1** présente un récapitulatif de l'organisation, la recherche et l'ajout d'élément à partir du tableau de bord.

Figure 1 : L'utilisation du tableau de bord dans DaRT

¹⁷ L'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale : <https://www.observatoire-comifac.net/ofac?lang=fr> (accédé le 17 juillet 2024).

¹⁸ Site DaRT en français : <https://dart.informea.org/fr/node/7> (accédé le 17 juillet 2024).

¹⁹ Le Manuel ou guide d'utilisateur du DaRT : https://dart.informea.org/sites/default/files/inline-files/Handbook_fr.pdf (accédé le 18 juillet 2024).

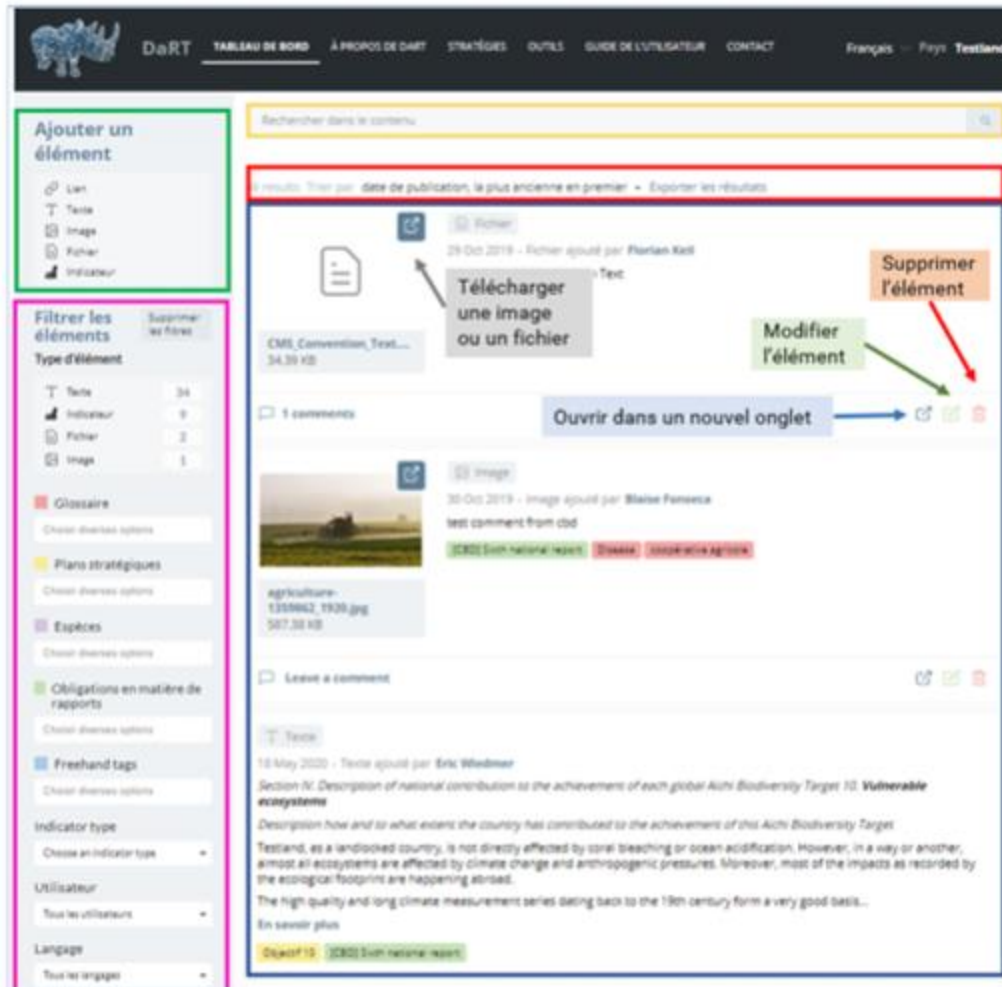
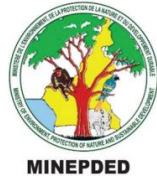


Figure 4 : Organisation du tableau de bord

Le tableau de bord est organisé comme suit :

- 1 Nombre d'éléments inclus dans votre espace de travail, fonction de tri (par date, pertinence) et fonction d'exportation
- 2 Lors de l'ouverture du tableau de bord, tous les éléments inclus dans votre espace de travail sont affichés
- 3 Le contenu des éléments peut être téléchargé, ouvert dans un nouvel onglet, modifié ou supprimé directement depuis le tableau de bord
- 4 Fonctionnalités permettant d'ajouter de nouveaux éléments à DaRT
- 5 Rechercher le contenu de votre DaRT
- 6 Filtrer le contenu de votre DaRT



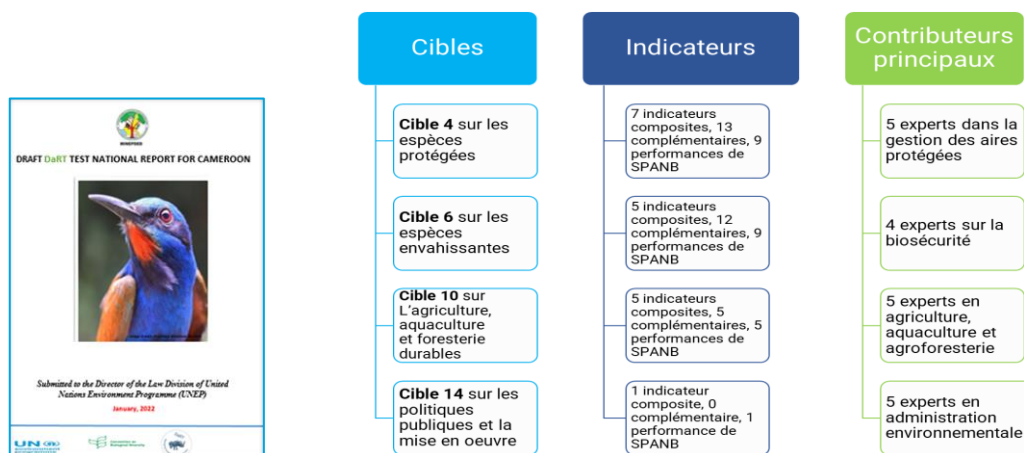
4.1.4 L'expérience du Cameroun dans l'utilisation de DaRT pour élaborer un rapport

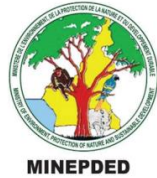
La dernière session de la journée, fut préparée par madame Angèle Wadou, Directrice adjointe de la Biodiversité et de la Biosécurité pour le MINEPDED et présentée par monsieur Rigobert Ntep, Directeur du Centre d'Information et de Documentation du MINEPDED. Elle consista à partager avec les participants l'expérience du Cameroun, premier pays à avoir utilisé DaRT pour développer un projet de rapport (test) pour la CDB.

En 2021, le Cameroun organisé en effet trois ateliers d'opérationnalisation de DaRT, avec l'élaboration d'un rapport test pour la CDB comme aboutissement majeur et comme base solide pour la préparation du 7^{ème} rapport national. Le public ciblé lors de ces trois ateliers était différent : les représentantes des ministères et points focaux nationaux, puis le personnel administratif et experts d'universités et institutions de recherche, et enfin les hauts-fonctionnaires pour un atelier stratégique sur la structuration de DaRT au sein de l'administration camerounaise via la mise en place d'un groupe de travail DaRT.

La compilation et la préparation d'un projet de rapport s'est faite lors du deuxième atelier pour la CDB, en juin 2021, et sur la base d'un premier modèle du 7^{ème} rapport partagé avec le Cameroun par le Secrétariat de la CDB. Les experts camerounais ont pu compiler ce projet de rapport sur la base d'un plan de collecte, de traitement et de diffusion des données produites sur quatre grands domaines thématiques (cibles) par des contributeurs principaux (cf. **Figure 2**). Ces informations ont ensuite été importées dans l'espace de travail national DaRT du Cameroun grâce à la fonctionnalité avancée d'importation en masse des données. Sur la base des données importées dans le tableau de bord DaRT du Cameroun, les experts ont pu rédiger un rapport dans un délai très court de cinq jours seulement. Le Cameroun entend réutiliser cette méthode pour la soumission du 7^{ème} rapport national de la CDB d'ici février 2026.

Figure 2 : Projet de rapport pour la CDB réalisé grâce à DaRT





4.2 La deuxième journée : mise en correspondance des SPANB, importation d'une stratégie nationale et marche vers la mise en place d'un group DaRT au Cameroun

4.2.1 DaRT pour faciliter la mise en correspondance des SPANB

Après un bref rappel des thèmes abordés lors de la première journée, monsieur Eric Wiedmer, expert DaRT du PNUE, démontra comment utiliser DaRT dans la mise en relation des cibles des SPANB avec les cibles du Cadre mondial de la biodiversité (CMB), celles des Objectifs du Développement Durable (ODD), celle la Convention de Ramsar sur les zones humides et celles de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). L'objectif était de faciliter la comparaison et l'analyse des forces et des faiblesses de l'ancienne SPANB et de faciliter sa révision en prenant en compte l'alignement avec le Cadre mondial mais aussi avec les stratégies des autres conventions.

En partant de l'ancienne SPANB des pays et de la correspondance officielle faite par chaque pays entre les cibles de la SPANB et les cibles d'Aichi d'une part, et en s'appuyant sur la correspondance officielle faite par le Secrétariat de la CDB entre les cibles d'Aichi et les cibles du cadre mondial d'autre part, il est possible d'en déduire les liens entre les cibles de l'ancienne SPANB et les cibles d'Aichi (mise en relation indirecte). Cette approche de mise en correspondance de la SPANB n'est pas limitée au Cadre mondial et peut s'appliquer aux ODD autres stratégies des Conventions et AME relatifs à la biodiversité.

Figure 3: Exemple de mise en relation d'une cible de la SPANB avec une cible du Cadre mondial

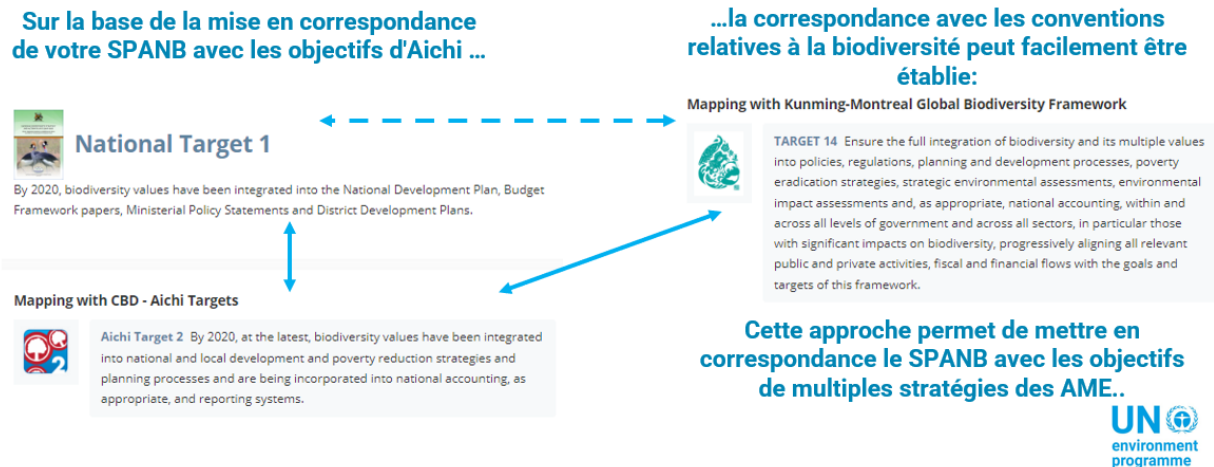






Tableau 4 : Relations entre les cibles du Cadre mondial, celles d'Aichi et des ODD²⁰

The table is based on the mapping available on the CBD website at <https://www.cbd.int/gbf/targets/>
Note that the text of the targets is summarised in these tables to facilitate comparison

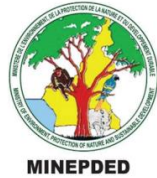
Reducing threats to biodiversity	
<p>Target 1: All areas are planned or managed to bring loss of areas of high biodiversity importance close to zero</p> 	<p>Target 5: By 2020, the rate of loss of all natural habitats, including forests, is at least halved and where feasible brought close to zero, and degradation and fragmentation is significantly reduced.</p> <p>Target 14.2: By 2020, sustainably manage and protect marine and coastal ecosystems to avoid significant adverse impacts, including by strengthening their resilience, and take action for their restoration in order to achieve healthy and productive oceans</p> <p>Target 15.1: By 2020, ensure the conservation, restoration and sustainable use of terrestrial and inland freshwater ecosystems and their services, in particular forests, wetlands, mountains and drylands, in line with obligations under international agreements</p> <p>Target 15.2: By 2020, promote the implementation of sustainable management of all types of forests, halt deforestation, restore degraded forests and substantially increase afforestation and reforestation globally</p> <p>Target 15.5: Take urgent and significant action to reduce the degradation of natural habitats, halt the loss of biodiversity and, by 2020, protect and prevent the extinction of threatened species</p> <p>Target 15.9: By 2020, integrate ecosystem and biodiversity values into national and local planning, development processes, poverty reduction strategies and accounts</p>
<p>Target 2: 30% of degraded areas are under effective restoration</p> 	<p>Target 15: By 2020, ecosystem resilience and the contribution of biodiversity to carbon stocks has been enhanced, through conservation and restoration, including restoration of at least 15% of degraded ecosystems, thereby contributing to climate change mitigation and adaptation and to combating desertification.</p> <p>Target 6.6: By 2020, protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes</p> <p>Target 14.2: By 2020, sustainably manage and protect marine and coastal ecosystems to avoid significant adverse impacts, including by strengthening their resilience, and take action for their restoration in order to achieve healthy and productive oceans</p> <p>Target 15.1: By 2020, ensure the conservation, restoration and sustainable use of terrestrial and inland freshwater ecosystems and their services, in particular forests, wetlands, mountains and drylands, in line with obligations under international agreements</p> <p>Target 15.3: By 2030, combat desertification, restore degraded land and soil, including land affected by desertification, drought and floods, and strive to achieve a land degradation-neutral world</p>

Afin de tester cette approche, les participants d'un même pays téléchargèrent un formulaire de correspondance à partir du tableau de bord, pour analyser les mises en correspondance proposées dans DaRT. Ces dernières sont des correspondances, indirectes et non-officielles, dont la pertinence doit être discutée, complétées et validées par les groupes d'experts pays. Sur la base de cette validation de groupe, la nouvelle cartographie de mise en correspondance fut reflétée dans DaRT, ce qui permis ensuite aux experts de filtrer et retrouver les éléments de leur tableau de bord en fonction des différentes stratégies globales.

Tableau 3 : Questions sur la méthodologie pour la mise en correspondance de la SPANB

Questions	Réponses
Que faire lorsque l'ancienne SPANB a un grand nombre de cibles ?	Pour un meilleur alignement avec le Cadre mondial, il est préférable d'avoir un nombre de cibles réduit, proche de celui du Cadre mondial (23). Les cibles de l'ancienne SPANB peuvent être regroupées en fonction des axes prioritaires.
Que faire quand l'ancienne SPANB n'a pas été mise en	Le DaRT se base sur la correspondance officielle faite par un pays entre sa SPANB et les cibles d'Aichi, publiée par le Secrétariat de la

²⁰ Tableau extrait du document "Key Entry Points for Cooperation and Collaboration among MEAs", publié pour la Conférence de Berne III : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/44506/Bern%20III%20information%20paper%203%20-%20Cross-mapping%20MEA%20strategies.pdf?sequence=3&isAllowed=y> (accédé le 18 juillet 2024).



relation avec les cibles d'Aïchi dans le DaRT ?	CDB (sur la base de la SPANB ou du 6 ^{ème} rapport). Si la mise en correspondance existe mais n'a pas été publiée, les experts peuvent établir manuellement cette correspondance dans DaRT.
Comment trouver les correspondances ?	En cliquant sur les cibles d'Aïchi déjà mises en correspondance avec les cibles nationales. Chaque cible d'Aïchi est elle-même reliée aux cibles correspondantes du Cadre mondial, des ODD et des autres conventions.
Les correspondances proposées sont-elles toutes pertinentes ?	Non, le système propose une première correspondance, il revient ensuite aux experts d'affiner et de valider cette présélection.
Comment faire les correspondances des conventions au sein de la stratégie ?	Définir la relation revient à chaque pays, même s'il y a des relations préétablies entre certaines conventions par les secrétariats, par exemple le secrétariat de la CBD a déjà mis en relation avec celui de Ramsar. Les pays peuvent s'en servir ou décider de faire leurs propres correspondances.

4.2.2 Etapes vers la mise en place d'un groupe DaRT au Cameroun : de la création du Comité national DaRT vers la mise en place du Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB)

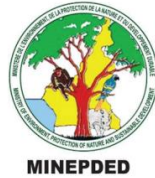
Le troisième atelier national d'orientation stratégique du DaRT, organisé en juin 2021, jeta les bases de la réflexion sur la création d'un groupe DaRT au Cameroun et de son ancrage dans le paysage institutionnel²¹. Tandis qu'un projet d'arrêté ministériel portant création d'un Comité National DaRT²² avait été initialement soumis par le MINEPDED aux services du Premier Ministre pour approbation, c'est finalement un Comité National permanent de la Biodiversité qui a été établi par décret en octobre 2023 et une Stratégie Nationale DaRT 2023-2027 qui a été validée.

Les missions proposées du Comité National DaRT se confondaient en effet les missions de la Plateforme IPBES créée en 2017²³, à savoir mettre à disposition des informations scientifiques liées à la biodiversité pour informer la prise de décision. En ce sens, le DaRT n'est que l'outil technique appuyant la Plateforme IPBES, de collecte, de stockage et de rapportage des données relatives utilisée par les points focaux nationaux, facilitant ainsi l'élaboration de rapports et la révision de la SPANB. Une Stratégie Nationale DaRT 2023-2027, détaillant la stratégie nationale du Cameroun sur la mise en œuvre de l'outil DaRT, son opérationnalisation et son développement et en outre été validée par la Plateforme IPBES en juillet 2023. La stratégie encourage l'ensemble des acteurs impliqués à s'approprier l'outil pas uniquement pour préparer de rapports et le développement de projets mais s'assurer que l'information est mise à jour et détaillée.

²¹ Le Cameroun avait dès 2011 mis en place des plateformes pour les points focaux nationaux et pour l'échange d'information sur l'environnement, tandis qu'un. Cette plateforme nationale de connaissances scientifiques informe le Comité National Permanent de la Biodiversité.

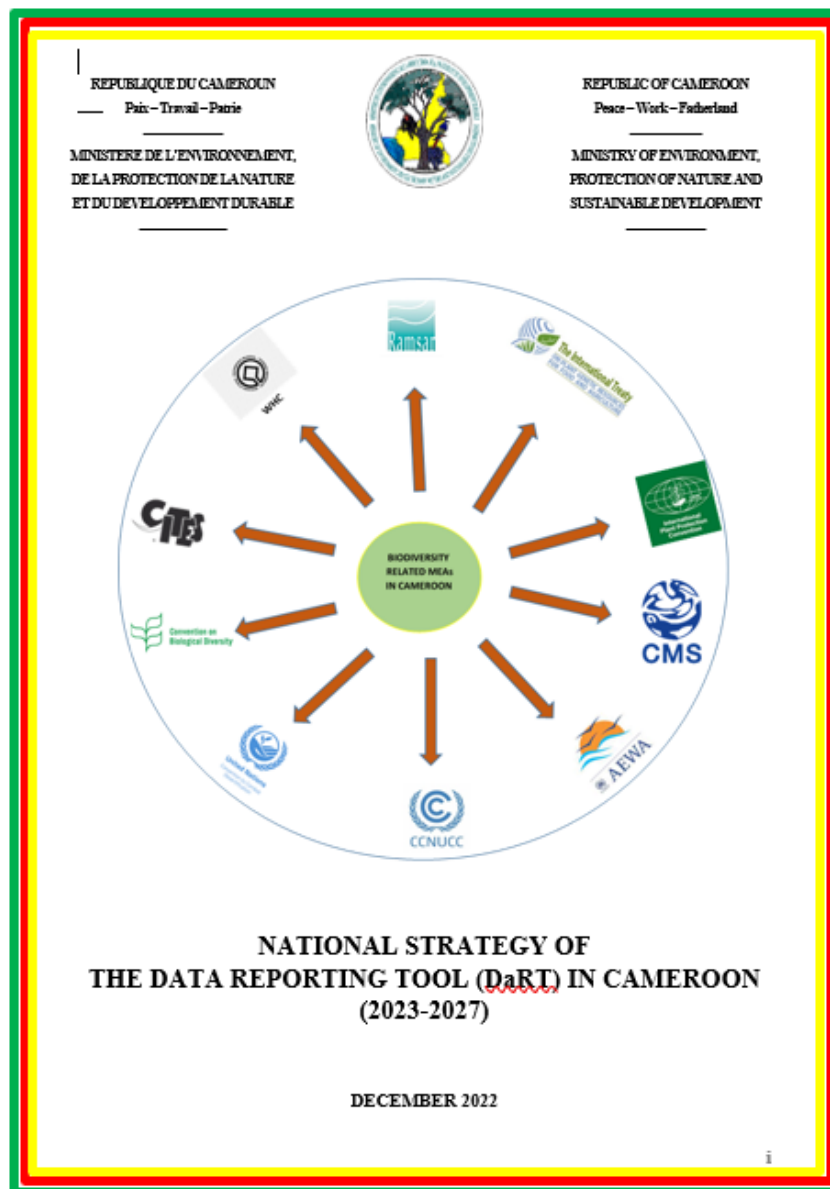
²² Projet d'Arrêté Portant création, organisation et fonctionnement du Comité National sur l'outil de collecte, de stockage et de rapportage des données « Data Reporting Tool - DaRT » relatives aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement liés à la biodiversité, [lien vers le projet d'arrêté](#), accédé le 18 juillet 2024.

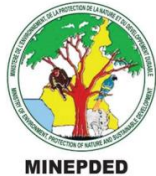
²³ Décret portant création, organisation et fonctionnement de la [Plateforme Nationale de l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques de la biodiversité](#), adopté en novembre 2017.



Le nouveau Comité National Permanent de la Biodiversité établi par décret en octobre 2023 (à la place d'un Comité National DaRT), joue un rôle essentiel dans la synergie pour la mise en œuvre des Conventions et AME relatifs à la biodiversité, notamment en coordonnant l'élaboration des rapports et la révision de la SPANB. Ce dernier est composé d'un Secrétariat technique, coordonné par le point focal national de la CDB et a pour membres les points focaux de l'ensemble des Conventions et AME relatifs à la biodiversité et ceux des deux autres Conventions de Rio.

Figure 4 : La Stratégie Nationale DaRT





4.3 La troisième journée : les fonctionnalités avancées de DaRT, vision du PNUE pour le développement de DaRT et retour des participants sur l'outil

4.3.1 Première fonctionnalité avancée : la mise en place d'une stratégie dans DaRT

En partant de l'utilisation des fonctionnalités de base DaRT vue le premier jour, Eric Wiedmer, expert DaRT, démontra comment établir une stratégie nationale dans le site web test de DaRT²⁴, pour que les participants organisés en groupes pays puissent à leur tour essayer à travers des exercices pratiques. Une fois DaRT adopté au niveau national, cette tâche revient théoriquement aux administrateurs nationaux de DaRT, lesquels possèdent des droits d'utilisateurs étendus. Pour cette raison, et afin de tester cette fonctionnalité avancée, les participants n'utilisèrent pas le site web officiel mais plutôt le site web test de DaRT. L'objectif est de d'abord d'importer la structure de la stratégie par niveau (buts, axes ou volets stratégiques, objectifs, cibles etc.), avant d'inclure le contenu et de le relier aux cibles mondiales et à celles des conventions.

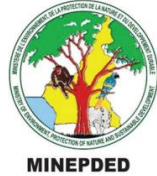
Tableau 4 : Questions sur l'inclusion d'une stratégie nationale dans DaRT

Questions	Réponses
Accès des contributeurs au DaRT test	Pour le site web test de DaRT, tous les collaborateurs peuvent être invités à contribuer directement. Pour le DaRT officiel, c'est une décision à faire au niveau national et d'expérience, il vaut mieux restreindre l'accès et le donner seulement aux collaborateurs de confiance.
Quelle stratégie inclure dans DaRT ?	L'ancienne stratégie SPANB est déjà incluse dans DaRT, mais la nouvelle SPANB peut être incluse et mise en relation avec l'ancienne. Tout autre stratégie nationale de développement (détaillant la mise en œuvre des ODD) ou portant sur la biodiversité ou l'environnement peut être ajoutée et mise en lien avec la SPANB et les stratégies globales et régionales.
Automaticité de la mise en relation et importance de la charge de travail	DaRT ne fait pas le rapport, c'est un outil, une banque de données. Cela suppose de fournir un effort préliminaire pour enrichir cette base de données. Les modèles sont faits par la CdP, ce sont donc aux parties d'exiger à la CdP d'avoir un modèle de rapport unique.

4.3.2 Deuxième fonctionnalité avancée : l'importation en masse d'informations

Lors de la deuxième séance, les participants s'intéressèrent à l'importation massive d'éléments dans leur espace de travail national DaRT, par opposition à l'importation d'éléments un à un le premier jour. C'est cette méthode qui a notamment été utilisée par le Cameroun pour rapidement collecter les informations nécessaires à la rédaction de leur projet de rapport pour la CDB. Cette importation massive de données – c'est-à-dire de multiples éléments à la fois – se fait à partir du tableau de bord de DaRT, mais les fichiers Excel sont l'unique type de fichier accepté (tandis pour l'importation d'un élément unique plusieurs types de fichiers sont acceptés). Les différents

²⁴ Le site test du DaRT, le « DaRT orange », qui permet de tester les fonctionnalités avancées de DaRT, seulement accessibles aux administrateurs pays dans le DaRT officiel, le « DaRT noir » : <https://test-dart.informea.org/fr>



éléments inclus dans ce fichier Excel doivent suivre à un format spécifique, partagé par monsieur Eric Wiedmer, pour pouvoir être téléchargés dans DaRT. L'exercice par groupe pays permet aux participants d'importer divers éléments (liens et indicateurs) sur un thème choisi par eux, et de relier ces éléments aux cibles d'Aichi correspondantes.

Tableau 5 : Questions sur l'importation massive d'éléments dans DaRT

Questions	Réponses
Avantages de l'importation massive	De nombreuses informations peuvent être incluses à la fois dans le tableau de bord, ce qui représente un gain de temps. Par ailleurs, la collecte d'information se fait hors ligne à partir d'un fichier Excel hors ligne : la connexion internet est nécessaire lors du téléchargement du fichier complété.
Inconvénients de l'importation massive	Le fichier Excel doit absolument être rempli selon le modèle exact en spécifiant le type d'élément à importer, la langue et les paramètres de confidentialité. Si le format n'est pas respecté, un message d'erreur apparaît lorsque l'utilisateur essaye d'importer le fichier complété. Le message a néanmoins l'avantage de spécifier chaque erreur à corriger. L'importation massive ne permet pas par ailleurs d'importer des images.
Langue du fichier	Même si les commentaires et extraits de texte peuvent être dans différentes langues, le type de contenu (indicateur, lien, texte) doit être renseigné en anglais/français (ou autre langue officielle des Nations Unies), de même que pour le niveau de confidentialité (public ou privé).

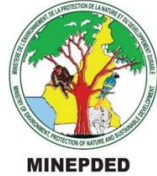
5. Les résultats de l'atelier et les recommandations des pays de la COMIFAC

5.1 Les retours sur DaRT et la faisabilité de sa mise en œuvre au niveau national et régional et les recommandations sur son amélioration

DaRT étant un outil numérique évolutif, la dernière activité consista à recueillir les retours et recommandations des participants afin d'améliorer la plateforme et de l'adapter au plus près des besoins des pays. Eric Wiedmer demanda ainsi aux participants de se diviser en trois groupes avec un rapporteur désigné par groupe et de répondre aux quatre questions suivantes :

1. Les avantages et obstacles potentiels à l'utilisation de DaRT dans vos pays,
2. Les points à prendre en compte pour l'organisation d'un groupe de travail DaRT,
3. Les suggestions pour améliorer DaRT pour mieux répondre aux besoins de votre pays,
4. Les recommandations pour un lancer un processus de DaRT régional.

Il en est ressorti des réponses un avis globalement positif sur le DaRT (cf. **Tableau 6**). Les participants sont convaincus de la pertinence et de l'utilité de DaRT dans un contexte global de renforcement des synergies sur la biodiversité. Le DaRT est ainsi perçu comme un outil sécurisé qui fournit un accès rapide aux informations (gain de temps), facilite la collecte et la mise à jour des données, le partage des informations entre experts nationaux grâce à une meilleure synergies entre les administrations, et l'élaboration de rapports. L'interconnexion de DaRT avec les



systèmes d'autres conventions est un autre élément convaincant. Les participants ont également mis en avant un autre atout majeur de DaRT en matière de renforcement de la collaboration et des synergies entre les acteurs de la mise en œuvre des AME, y compris ceux des Conventions de Rio, et de la coordination régionale du rapportage dans le cadre de la COMIFAC.

L'un des principaux freins notés par les participants réside dans la nécessité d'avoir un soutien politique pour la mise en œuvre de l'outil. Les participants ont également souligné le besoin de former davantage de personnes (le risque associé étant la non-maîtrise de l'outil). Sur la base de son expérience, le Cameroun avait notamment souligné l'importance d'obtenir ce soutien politique ainsi que sur la nécessité d'avoir des informaticiens du ministère formés à l'utilisation de l'outil et capables de faire des suggestions d'amélioration à l'équipe DaRT. Enfin, la question de la stabilité de l'accès à internet pour naviguer et téléchargés des données doit être mieux prise en compte.

Des suggestions sur les étapes préalables à l'établissement des groupes de travail (ou comités) nationaux DaRT ont été mises en avant par les experts. La première étape consisterait à faire une cartographie des acteurs pertinents et utilisateurs potentiels de DaRT et à mettre en place des activités de plaidoyer pour non seulement convaincre ces acteurs nationaux (points focaux secondaires, informaticiens) mais également les politiques et hauts-fonctionnaires des administrations. La deuxième étape serait l'identification et la mobilisation des ressources financières internes et externes pour financer la mise en place des groupes de travail nationaux. La quatrième étape passerait par l'élaboration de termes de référence du groupe de travail DaRT. La formation des acteurs nationaux associée à la définition d'un système de contrôle d'accès et d'utilisation à DaRT constituerait la cinquième étape. Enfin, dans un second temps et une fois les groupes nationaux DaRT établis, le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation de DaRT ainsi que son développement pour inclure les stratégies d'autres conventions (y compris les Protocoles de Cartagena et de Nagoya) seraient des éléments à prendre en compte.

Pour lancer un processus DaRT régional, les participants ont suggéré de sensibiliser les politiques sur un tel processus et de mettre en place un cadre d'échange des responsables DaRT nationaux pour se coordonner au niveau de la COMIFAC. Le Secrétariat de la COMIFAC doit quant à lui entièrement être impliqué dans ce développement et l'amélioration de l'outil DaRT, en coordination avec les autres outils sous-régionaux existants. De même qu'au niveau national, la mobilisation des partenaires techniques et financiers est identifiée par les participants comme un aspect crucial de la mise en place d'un DaRT régional. Enfin, les participants de l'Angola et de la Guinée-Bissau ont souligné l'importance d'avoir la traduction de DaRT en espagnol et en portugais.

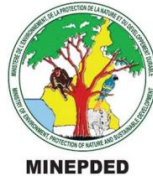
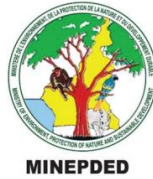
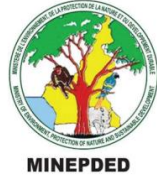


Tableau 6 : Analyse SWOT des forces, faiblesses, opportunités et menaces sur la base des quatre questions

Forces	Faiblesses
1. Facilite un accès rapide à l'information pour l'élaboration des rapports pour les AME	1. La non-maîtrise de l'outil informatique (peu de personnes formées à l'utilisation de DaRT)
2. Permet un gain de temps et d'argent	2. Le risque de doublons dans le partage d'information
3. Garantit le stockage et sécurisation des informations ainsi que l'accès pérenne aux données	3. La non-adhésion ou l'absence de soutien au niveau politique
4. Facilite la collecte des données et son encadrement au niveau national, permet ainsi une meilleure appropriation des données collectées	4. L'accès à l'internet limité et le faible débit de connexion
5. Facilite le partage d'informations entre les experts et le travail collaboratif	5. Le turnover dans l'administration
6. Facilite la mise à jour des données	6. L'organisation au niveau national
7. Facilite l'élaboration de rapports	7. Le faible niveau d'interopérabilité entre les différents outils de gestion des connaissances sur les AME
8. Interconnexion avec les autres systèmes d'autres conventions	8. Manque de financement
9. Permet la collaboration et la synergie entre les acteurs de la mise en œuvre des AME	
10. Renforcement des synergies entre les conventions de Rio et les autres AME	
11. Coordination régionale du rapportage de la COMIFAC	
Opportunités pour établir un comité DaRT national	Recommandations pour un processus régional
1. Cartographie des acteurs pour identifier les acteurs nationaux pertinents	1. Mettre en place un cadre d'échange des responsables du DaRT au niveau national pour la coordination de la COMIFAC
2. Plaidoyer pour sensibiliser et convaincre les acteurs nationaux, les politiques et hautes autorités et l'administration	2. Sensibiliser les politiques sur un processus DaRT régional
3. Identifier et mobiliser les ressources internes et externes pour la mise en place de comités DaRT nationaux	3. Créer une synergie avec les autres outils existants au niveau régional
4. Elaborer des termes de référence et les textes organiques du Comité DaRT	4. Mobiliser les ressources et les partenaires techniques et financiers pour permettre la mise en place d'un DaRT régional



5. Renforcer les capacités des acteurs y compris l'appropriation de l'outil par les informaticiens nationaux en vue de proposer d'éventuelles améliorations	5. Traduire entièrement le DaRT dans les quatre langues de la COMIFAC (anglais, français, espagnol et portugais)
6. Mécanisme de contrôle d'accès avec un système de notification aux pays afin de limiter les droits d'accès au type de données à publier pour limiter les doublons	6. Impliquer la COMIFAC dans le développement de l'outil DaRT
7. Multiplier les ateliers de formation au niveau national	7. Mobiliser les financements au niveau national, sous-régional et international pour le déploiement de l'outil DaRT
8. Faire le suivi de l'utilisation et la mise en œuvre	
9. Etendre le DaRT aux autres conventions et protocoles	



5.2 Les résultats et conclusions à en tirer pour les Etats de la COMIFAC et l'équipe DaRT

5.2.1 Les résultats de la formation

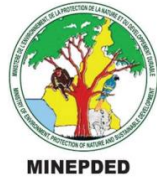
Cet atelier de trois jours permet aux participants des Etats de la COMIFAC d'échanger sur l'état du processus de révision et d'alignement de leur SPANB avec le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal ainsi que sur leur méthode d'élaboration des rapports nationaux sur la biodiversité. Les experts ont été amenés à comprendre la finalité de l'outil DaRT et à le situer dans le cadre global de renforcements des synergies entre les AME, et de contribution renforcée des conventions relatives à la biodiversité à la mise en œuvre du Cadre mondial. Les experts ont également pu apprendre de l'expérience du Cameroun dans la mise en place d'un groupe de travail DaRT pour élaborer un rapport test, s'approprier et pérenniser l'outil de gestion des données, en définir les modalités, les contributeurs, et le financement. L'ancrage dans le paysage institutionnel camerounais a joué un rôle clé : bien que selon des modalités différentes qu'envisagées initialement, DaRT a trouvé sa place et rôle aux côtés de la Plateforme National SPANB et du nouveau Comité National Permanent de la Biodiversité.

Sur le plan des exercices pratiques, les participants se sont familiarisés à l'utilisation de leur espace de travail national DaRT, à partir du site web officiel de DaRT mais aussi à partir du site test, afin d'en saisir les fonctionnalités les plus avancées et de projeter un fonctionnement possible avec des contributeurs à l'échelle nationale. En plus de s'être initiés à l'importation de différents types de fichiers et contenus et d'une stratégie dans DaRT, les participants ont travaillé par groupe pays sur leurs SPANB pour mettre en relation les cibles de leur SPANB avec celles du Cadre mondial, de la Convention de Ramsar, de la Convention de la CITES et des ODD. Cette mise en relation est une première étape qui doit être validée par les experts nationaux mais permet un gain de temps dans la révision et la transition vers de nouvelles stratégies nationales.

5.2.2 Les pistes potentielles à suivre pour une mise en œuvre nationale et régionale

Une prochaine étape pour les Etats de la COMIFAC pourrait être d'inclure leur SPANB révisée avec leurs nouvelles cibles dans leur espace national de travail DaRT, à la suite de la soumission de leur SPANB révisée au Secrétariat de la CDB. Les experts pays pourraient ainsi travailler dans DaRT pour ainsi affiner si besoin les cibles soumises, développer les indicateurs nationaux, les activités et projets nationaux contribuant à la mise en œuvre de leur SPANB. Loin de se limiter à la CDB et aux SPANB, d'autres stratégies nationales peuvent également être ajoutées dans DaRT, en fonction des besoins des pays. Pour ce faire, chaque Etat de la COMIFAC devra notamment désigner l'autorité nationale compétente et la personne responsable de DaRT, c'est-à-dire l'administrateur national de la plateforme capable de sélectionner et d'ajouter les contributeurs nationaux pouvant entrer des informations dans l'espace de travail DaRT. La mise en place d'un groupe de travail DaRT, tel qu'au Cameroun, permettrait enfin de définir le rôle de l'outil dans le paysage institutionnel et vis-à-vis des outils numériques existants.

Enfin, à l'échelle régionale, le DaRT a le potentiel de centraliser l'accès aux rapports et informations nationales relatives à la biodiversité. En cela, DaRT pourrait faciliter le travail de consolidation des données et de production d'une analyse régionale de l'état de la biodiversité



par le Secrétariat de la COMIFAC et potentiellement renforcer son rôle de centre technique et scientifique sous-régional de la CDB. L'utilisation de DaRT à l'échelle régionale revient entièrement aux Etats membres de la COMIFAC, le Plan de Convergence n'ayant aucun caractère contraignant. Par ailleurs, dans une telle éventualité, il serait important d'assurer une coordination étroite avec d'autres plateformes de données régionales existantes, telle que l'OFAC.

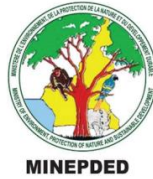
5.2.3 Les recommandations et enseignements à tirer de l'atelier

Pour les Etats de la COMIFAC, le lancement d'un processus DaRT régional supposerait la mise en place préalable de groupes de travail ou comités DaRT nationaux. Dans les deux cas, un fort soutien politique et des administrations est requis, de même qu'une cartographie des acteurs et des outils régionaux existants, un plan de financement interne et externe avec la mobilisation des partenaires techniques et financiers, et une stratégie de formation sont requis. Par ailleurs, si le rôle envisagé du Secrétariat de la COMIFAC est central, il revient aux Etats de développer les instruments de la COMIFAC et à élargir son portefeuille de suivi des conventions au-delà de la biodiversité.

Pour l'équipe DaRT, il est important de noter l'intérêt des participants à élargir le champ des conventions au-delà de la biodiversité, pour y inclure les conventions sur le climat et les produits chimiques et y ajouter les données concernant les Protocoles de Cartagena et de Nagoya dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. L'interopérabilité de DaRT avec le centre d'échange CHM mais également avec les centres d'échanges des protocoles CHM et ABSCH est donc une piste de développement à explorer. L'équipe DaRT compte également sur le retour des pays de la COMIFAC pour savoir quelles autres conventions régionales et quels outils régionaux doivent être intégrés dans le DaRT

En conclusion, il est important de souligner que le DaRT reste un outil numérique technique de gestion des connaissances sur la biodiversité, qui n'a donc pas vocation à produire directement les rapports, à influencer le format de ces rapports²⁵, et qui n'a pas non plus de valeur prescriptive quant aux dispositifs institutionnels permettant la mise en œuvre de DaRT. Il s'agit d'une plateforme de gestion de l'information, qui dépend de la qualité des données fournies par chaque pays et de son utilité pour les utilisateurs nationaux afin de réduire leur charge de travail. L'équipe DaRT du PNUE reste à la disposition des pays pour améliorer l'outil et l'adapter au mieux au besoin des pays et des régions. Enfin, elle reste disponible – dans la mesure des financements et ressources humaines disponibles – pour animer des ateliers nationaux plus spécifiques, dans les pays désirant former d'autres experts et développer davantage leur espace de travail.

²⁵ Format décidé par les Secrétariats des Conventions et AME, sur recommandations et décisions des Parties.

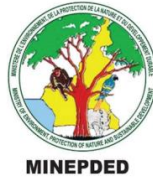


Annexe 1 : Liste des participants

List des participants pour l'atelier régional des pays du Maghreb					
	Nom	Pays	Institution et Rôle	Point Focal	Mail
1	Mme Joséphine Eloundou	Cameroun	Première Conseillère Technique, ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED)	Point focal primaire de la CDB, SBSTTA, GTI et IPBES	theresejosy.mbarga@gmail.com
2	M. Rigobert Ntep	Cameroun	Directeur du Centre d'Information et de Documentation sur l'environnement, ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED)	Point focal primaire du Protocole de Cartagena, Membre du comité consultatif informel du CHM	rntep@yahoo.fr
3	Mme. Aurélie Dingom	Cameroun	Inspectrice N°2, ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED)	Point focal connaissances traditionnelles CDB	dingom25@gmail.com
4	M. Jean-François Moussa	Cameroun	Informaticien, ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED)	Gestionnaire du Nœud Camerounais du Système Mondial d'Information sur la Biodiversité (GBIF) et Représentant Régional Adjoint du GBIF pour l'Afrique	dingom25@gmail.com
5	M. François Patrick Dambo	Cameroun	Chargé d'études Assistant N°1 à la Cellule Informatique, ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED)		dsimonpat@gmail.com
6	M. Valérie Tchuante Tite	COMIFAC	Spécialiste en Suivi Evaluation, Coordonnateur de projet, Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)		vtchuante@comifac.org



7	M. Janvier Murengerantwari	Burundi	Coordinateur National Adjoint de la COMIFAC, Office Burundais pour la Protection de l'Environnement, ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage		janviurmurengerantwari@gmail.com
8	Mme. Odette Manirakiza	Burundi	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement, ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage	Point focal national du Protocole de Nagoya	manyodette@gmail.com
9	M. Theophile Yamtibaye	Tchad	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, Direction générale des Ressources Forestières, Fauniques et des Pêches	Point focal de la CDB	yamtitheo@gmail.com
10	M. Idriss Dapsia	Tchad	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, Direction générale des Ressources Forestières, Fauniques et des Pêches	Point focal APA	idrissdapsia77@gmail.com
11	M. Djobsou Kaimalamda	Tchad	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, Direction générale des Ressources Forestières, Fauniques et des Pêches	Point focal du Protocole de Cartagena	djobsoukaina@yahoo.com
12	M. Cleoface Landry Mabessimo	RCA	Coordinateur national biodiversité, ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Point focal primaire du Protocole de Cartagena	landry_mabessimo@yahoo.com
13	Mme Nazareth Koko	RCA	Directrice de la Planification, ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Point focal genre et biodiversité de la CDB	nazarethkoko8@gmail.com
14	M. Nestor Waliwawa	RCA	Directeur de la Faune et des Aires Protégées, ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Point focal des aires protégées de la CDB	nestorwaliwa@yahoo.fr
15	Mme. Maria Angue Mbenga Mangue	Guinée Equatoriale	Ministère des Forêts et de l'Environnement	Point focal secondaire de la CDB	mmbengamangue@gmail.com



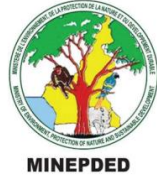
16	M. Saturnino Menga Mengue	Guinée Equatoriale	Direction générale de l'environnement Ministère des Forêts et de l'Environnement	Point focal APA	mengamengues@yahoo.es
17	Mme. Maria Mercedes Eho Rioco	Guinée Equatoriale	Ministère des Forêts et de l'Environnement		mercherich26@gmail.com
18	M. Nicky Kingunia Ineet	RDC	Chef de Division Biodiversité Direction du Développement Durable, ministère de l'Environnement et Développement Durable de la République du Congo	Point focal primaire de la CDB, SBSTTA, APA	ineetnicky@gmail.com
19	Mme. Thérèse Likunde Basayi	RDC	Experte Biodiversité, ministère de l'Environnement et Développement Durable		therese.basayi@gmail.com
20	M. Bienvenu Mupenda Kitenge	RDC	Expert Biodiversité, ministère de l'Environnement et Développement Durable		bienvenumupkit@gmail.com
21	Ginette Stella	Gabon	Cheffe de Service Etudes et Statistiques, Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable, ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme Faune de la République Gabonaise		ginettendjewe@gmail.com
22	Mme. Tsayi Tsengue Mouvagha	Gabon	Coordinatrice nationale Biodiversité Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable, ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme Faune de la République Gabonaise		tsayimouvagha@gmail.com
23	M. Wenceslas Engonga	Gabon	Chef de Service de la coordination nationale de conventions environnementales, Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable, ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme Faune de la République Gabonaise		engongawency@gmail.com



24	M. Abigael Idrisse Ngoma	Congo	Direction générale du Développement Durable (DGDD) ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo	Point Focal du Protocole de Cartagena	abigaelsingoma25@gmail.com
25	M. Guy Faller	Congo	Direction Générale du Développement Durable (DGDD) ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo	Point focal primaire de la CDB	gangalouambaguy@gmail.com
26	Mme. Paule Patricia Okemba Apendi	Congo	Direction Générale du Développement Durable (DGDD) ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo	Point focal secondaire de la CDB et point focal de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance	patriciaokemba22@gmail.com
27	Mme. Alice Gizela Jesus de Capita	Angola	Cheffe du Département pour la Recherche sur la Biodiversité, les écosystèmes et le suivi des crimes contre la faune et la Flore, Institut National pour la Biodiversité et les Aires Protégées, ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Environnement	Point focal du Protocole de Nagoya (APA)	gizelacapita@hotmail.com
28	Mme. Gizela Nzumba Ndonzuawu Rocha	Angola	Technicienne, Institut National pour la Biodiversité et les Aires Protégées, ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Environnement		rochagizela334@gmail.com
29	Mme. Emilie Vauchel	PNUE	Chargée de projet DaRT, Division juridique du PNUE, Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Direction des conventions et politiques environnementale, Unité de soutien aux accords multilatéraux sur l'environnement		emilie.vauchel@un.org



30	M. Yannik Friedli	PNUE	Chargé de projet DaRT, Division juridique du PNUE, Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Direction des conventions et politiques environnementale, Unité de soutien aux accords multilatéraux sur l'environnement		yannik.friedli@un.org
31	M. Eric Wiedmer	PNUE	Responsable de projet FEM d'appui aux actions précoces du cadre mondial pour la biodiversité, Division des écosystèmes du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Unité de transformation et d'intégration de la nature.		eric.wiedmer@un.org
32	Mme. Tanya McGregor	PNUE	Cheffe projet FEM d'appui aux actions précoces du cadre mondial pour la biodiversité, Division des écosystèmes du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Unité de transformation et d'intégration de la nature.		tanya.mcgregor@un.org



Annexe 2 : Agenda et programme détaillé

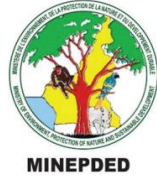
Agenda de l'atelier régional du projet GEF de soutien aux actions précoces du cadre mondial pour la biodiversité (GBF EAS) : "Opérationnalisation de l'outil de rapportage des données (DaRT) pour les pays de la COMIFAC"

Première journée : le mardi 22 avril

Heure	Agenda
8h30 – 9h00	Enregistrement de tous les participants
9h00 – 9h30	Cérémonie d'ouverture
9h30 – 10h00	<i>Pause thé</i>
10h00 –	Tour de Table
	Règlement des Nations unies sur la logistique
	Objectifs et programme de l'atelier
	Approche des pays pour la révision des SPANB (état du processus) et l'établissement de rapports nationaux dans le cadre de l'AME
	Introduction à DaRT et à l'orientation relative aux politiques sectorielles préparée par le PNUE dans le cadre du projet GBF-EAS
	<i>Pause déjeuner</i>
	Formation DaRT
	<ul style="list-style-type: none">- Connexion,- Modification du profil,- Accès au matériel de formation,- Inclure et éditer des informations.
	<i>Pause thé</i>
	Formation DaRT suite
	<ul style="list-style-type: none">- Inclure et éditer des informations
	Expériences du Cameroun dans l'utilisation de DaRT pour un test de rapport national
- 17h00	Récapitulation de la journée et clôture de la session

Deuxième journée : le mercredi 23 avril

Heure	Agenda
09h00 –	Récapitulation de la journée précédente
	Cadre général : Synergies dans la mise en œuvre des accords environnementaux et l'approche pangouvernementale et pansociétale du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF) et échange sur expérience des pays
	La mise en correspondance des SPANB avec les objectifs mondiaux et leurs indicateurs



Pause thé

Formation DaRT

- La mise en correspondance des SPANB avec les objectifs mondiaux

Formation DaRT

- Établir une stratégie nationale dans DaRT

Pause déjeuner

Formation DaRT

- Importation en masse d'informations dans le DaRT

Pause thé

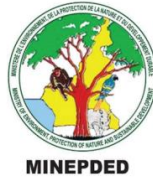
Démonstration de l'espaces de travail national DaRT (résultats des exercices)

Marche vers la mise en place d'un groupe DaRT : le cas du Cameroun

-
- 17h00 - Récapitulation de la journée et clôture de la session
-

Troisième journée : le jeudi 24 avril

Heure	Agenda
09h00 -	Récapitulation de la journée précédente
	Poursuite de la formation DaRT
	<ul style="list-style-type: none">- Finalisation des exercices- Q&R sur les aspects techniques de l'utilisation du DaRT
	<i>Pause thé</i>
	Vision pour le développement futur de l'outil DaRT
	<ul style="list-style-type: none">- Interopérabilité- Rapports : Convention de Ramsar et 7^e/8^e rapport national CDB- Guichet unique pour les informations environnementales- Recueil d'information « <i>Compendia of Guidance</i> »
	Groupes de discussion pour recueillir les réactions sur l'outil DaRT
	<ul style="list-style-type: none">- Avantages du DaRT- Développement futur du DaRT
	<i>Pause déjeuner</i>
	Synthèse, recommandations, actions de suivi et remarques finales
	Évaluation finale des connaissances
	<i>Pause thé</i>
	Plénière d'information finale : Évaluation finale de l'atelier
- 16h30	Cérémonie de clôture
	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des certificats



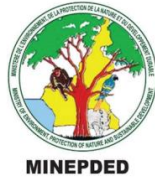
Annexe 3 : Photos de l'atelier

Discours d'ouverture, équipe du PNUE et présentations



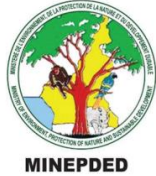
Travaux de groupes et recommandations sur l'outil DaRT





Travaux de groupes, point presse et remise des certificats par le MINEPDED





Annexe 4 : Liste des décisions et résolutions des AME mentionnant DaRT

1. Les décisions de la CdP (COP) de la CDB

1.1 COP15

15/5 : Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

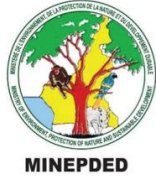
- Para 14(b) : Prie la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles et en collaboration avec les partenaires concernés, de... (b) Faciliter l'utilisation des outils pertinents, dont l'outil de communication des données DaRT, afin de faciliter l'établissement des rapports nationaux et le partage de données entre les accords multilatéraux sur l'environnement.

15/6 : Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen

- Para 12 : Encourage les Parties à collaborer, selon qu'il convient, avec d'autres processus de présentation de rapports, y compris les rapports sur les objectifs de développement durable et les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, notamment en utilisant un outil modulaire de communication des données tel que DaRT, sur une base volontaire.
- Para 29 (g) : Prie la Secrétaire exécutive de soutenir la mise en œuvre de l'approche multidimensionnelle renforcée de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen énoncée (...), notamment, selon qu'il convient, en (...) Facilitant le recours volontaire aux outils modulaires de communication des données tels que l'outil de communication des données (DaRT).
- Para 9 (Annexe 2) : Les Parties sont également encouragées à utiliser le Centre d'échange/l'outil Bioland. L'outil de communication des données facultatif pour les accords multilatéraux sur l'environnement (DaRT) élaboré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement est également disponible pour les Parties.

15/13 : Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales

- Para. 3 : Invite les organes directeurs des autres conventions relatives à la biodiversité et des accords multilatéraux sur l'environnement concernés, ainsi que des organisations internationales et d'autres programmes pertinents, à approuver officiellement le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal selon leurs propres processus de gouvernance, selon qu'il convient, afin d'appuyer son opérationnalisation et de contribuer à la transparence et au suivi des progrès accomplis dans sa mise en œuvre, notamment en utilisant des outils modulaires et synergétiques de communication des données tels que l'outil de communication des données pour les accords multilatéraux sur l'environnement (DaRT).



15/16 : Gestion des connaissances et mécanisme du centre d'échange

- Para 9 (d) : Prie la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, de: ... (d) Poursuivre la collaboration avec les initiatives, les organisations et les réseaux pertinents qui contribuent à la production, la capture, la gestion et l'utilisation efficace des données, informations et connaissances relatives à la biodiversité, y compris, le cas échéant, le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Système mondial d'information sur la biodiversité, le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA) et l'Outil de communication des données pour AME (DaRT), et autres.

1.2 COP14

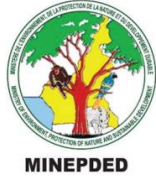
14/25 : Gestion des connaissances dans le cadre de la Convention et de ses protocoles

- 4d : De contribuer au développement et à l'essai de l'outil de collecte et de transmission des données, en collaboration avec l'initiative InforMEA, en vue de tirer profit des expériences des Parties concernant la présentation des sixièmes rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique et de faciliter son utilisation pour l'établissement d'autres rapports au titre des autres conventions relatives à la diversité biologique, selon qu'il convient.
- 4g : De mettre à profit l'expérience acquise dans le cadre des initiatives pertinentes en matière de gestion des connaissances, telles qu'InforMEA, l'outil de collecte et de transmission des données, le centre d'information mondial sur la biodiversité, l'observatoire numérique des aires protégées et le centre de connaissances de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, afin d'étayer l'élaboration de l'outil de gestion des connaissances susmentionné.

14/27 : Processus d'alignement, évaluation et examen des rapports nationaux

- Soulignant également l'importance d'accroître les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique et les conventions de Rio, et prenant note des progrès déjà accomplis à cet égard, y compris les activités du groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité et du groupe de liaison conjoint des conventions de Rio, ainsi que des initiatives pertinentes telles que le développement de l'outil d'analyse et de communication des données dans le cadre d'InforMEA.

3g : (g) Demande à la Secrétaire exécutive (...) De contribuer au développement, aux essais et à la promotion de l'outil d'établissement des comptes et des données, en collaboration avec l'initiative InforMEA, en tenant compte des expériences des Parties dans la préparation de leur sixième Rapports nationaux à la Convention, en vue de faciliter l'utilisation de l'outil



d'analyse et de communication des données au sein des conventions relatives à la diversité biologique, selon le cas.

2. La résolution de la CMS

[Résolution 11.10 \(Rev.COP13\) : Synergies and Partenariats](#)

- Para 25 : Prie instamment les Parties d'établir une collaboration étroite au niveau national entre le point focal de la CMS et les points focaux des autres conventions pertinentes pour que les gouvernements élaborent des approches cohérentes et synergiques entre les conventions et accroissent l'efficacité des efforts nationaux, par exemple en créant des groupes de travail nationaux sur la diversité biologique chargés de coordonner les activités des points focaux d'AME concernés et d'autres parties prenantes, au moyen, entre autres, de mesures pertinentes relevant des SPANB, d'une gestion des connaissances et de rapports nationaux harmonisés, de l'utilisation de l'outil de communication des données élaboré par le Programme des Nations Unies sur l'environnement, le DaRT, et de l'adoption de positions nationales cohérentes vis-à-vis de chaque AME.

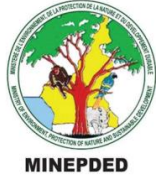
[Résolution 11.10 \(Rev.COP14\) : Synergies et Partenariats](#) (traduction libre en l'absence de version française officielle)

- Para. 29 : La COP de la CMS exhorte les Parties à établir une collaboration étroite au niveau national entre le point focal de la CMS et les points focaux d'autres conventions pertinentes afin que les gouvernements développent des approches cohérentes et synergiques à travers les conventions et augmentent l'efficacité des efforts nationaux, par exemple, en développant des groupes de travail nationaux sur la biodiversité pour coordonner les travaux des points focaux des AME pertinents et d'autres parties prenantes, notamment par le biais de mesures pertinentes dans les PANB, d'une gestion harmonisée des connaissances et de l'établissement de rapports nationaux en utilisant l'outil de communication des données (DaRT) développé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, ainsi que par l'adoption de positions nationales cohérentes à l'égard de chaque AME.

3. La résolution de la Convention de Ramsar sur les zones humides

[XIV.6: Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales](#)

- Para 55 : PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes d'établir des mécanismes de collaboration nationale entre les correspondants nationaux des AME pour promouvoir les synergies et l'efficacité des efforts nationaux, par exemple en créant des groupes de travail nationaux sur la biodiversité, en prenant des mesures adéquates dans les SPANB, par une gestion harmonisée des connaissances et des rapports nationaux, ainsi qu'en s'appuyant sur l'Outil de communication des données (DaRT) développé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.



4. Les décisions de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates

[DECISION COP6/1 : Mise en œuvre de la Convention des Carpates](#) (traduction libre en l'absence de version française officielle)

- Paragraphe 3 : Prend note des efforts faits pour élaborer un système de rapport complet sur la mise en œuvre de la Convention des Carpates et de tous ses protocoles, en particulier les efforts du Secrétariat pour préparer des projets de lignes directrices et un modèle de rapport, et pour inclure le rapport de la Convention des Carpates dans l'outil global de rapport de données pour les accords environnementaux multilatéraux (DaRT), actuellement en cours de développement par le PNUE

[DECISION COP7/1 : Mise en œuvre de la Convention des Carpates](#) (traduction libre)

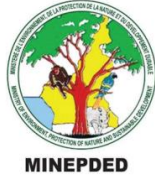
- Paragraphe 8 : encourage la poursuite des efforts visant à établir un système de rapport complet et pratique pour la mise en œuvre de la convention des Carpates et de tous ses protocoles, en tenant compte des rapports déjà existants ou à venir dans le cadre des stratégies et plans d'action biologiques nationaux (SPANB) révisés, en supposant l'inclusion des dispositions pertinentes de la convention des Carpates dans les SPANB, ou l'utilisation d'outils de soutien tels que l'outil de rapport de données pour les accords environnementaux multilatéraux (DaRT) développé par le PNUE.

[DECISION COP7/4 : Coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement](#) (traduction libre)

- Paragraphe 6 : prend note du fait que le secrétariat a collaboré avec l'outil de communication des données du PNUE pour les accords multilatéraux sur l'environnement, en rendant le protocole de la convention des Carpates sur la biodiversité disponible dans DaRT, ce qui permet aux parties d'établir des liens entre leurs plans d'action nationaux, les objectifs et les cibles du protocole de la convention des Carpates sur la biodiversité et ceux du cadre stratégique pour l'environnement.

[DÉCISION COP7/6 : Mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal](#) (traduction libre)

- Paragraphe 8 : Prendre note que l'outil de communication des données pour les AME (DaRT) peut aider les Parties à réviser leurs plans d'action nationaux et à les aligner sur le cadre mondial pour la biodiversité, en identifiant facilement les liens entre leurs plans d'action nationaux, les objectifs et les cibles du Protocole de la Convention des Carpates sur la diversité biologique et ceux du cadre mondial pour la biodiversité.



Le DART est disponible pour aider les parties à aligner leurs plans d'action nationaux par le biais de l'appui technique et du développement du renforcement des capacités du projet d'appui à l'action précoce du FEM en faveur de la biodiversité.

[DÉCISION COP7/20 : Annexe 1 Programme de travail de la Convention des Carpates par secteur - 1er janvier 2024 - 31 décembre 2026.](#) (traduction en français non disponible)

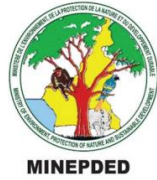
Annex 1 (DECISION COP7/20)
Programme of Work of the Carpathian Convention by sectors, 1 January 2024 – 31 December 2026

COP7 DECISIONS	ACTIVITY	ACTORS
Implementation of the Carpathian Convention		
DECISION COP7 Para/1 para 3	<ul style="list-style-type: none"> Implement the Ministerial Declaration of the Carpathian Convention on Carpathian Commitments for the implementation of the new global biodiversity framework Implement the Carpathian Biodiversity Framework and the accompanying Carpathian Vision 2050 	Parties Relevant WGs Secretariat
DECISION COP7 Para/1 para 4,5	<ul style="list-style-type: none"> Implement the Ministerial Declaration of the Carpathian Convention on the impact of war in Ukraine on the environment and the need for cooperation and assistance, Implement the Set of measures to address the environmental consequences of the direct and indirect impacts of the war in Ukraine on the Carpathians Support development and implementation of relevant projects 	Parties, Secretariat
DECISION COP7/1 para 8	<ul style="list-style-type: none"> Consider comprehensive and practical reporting system for the implementation of the Carpathian Convention and all its Protocols, including: <ul style="list-style-type: none"> consultation on the inclusion of the Carpathian Convention relevant provisions in the revised NBSAPs possible use of supporting tools such as Data Reporting Tool for Multilateral Environmental Agreements (DaRT) developed by UNEP 	Parties, Secretariat
DECISION COP7/14	<ul style="list-style-type: none"> Promote of the Carpathian Day, is possible 	Parties WGs Secretariat,

5. Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

[DÉCISION XII DE LA COP17 : COLLABORATION AVEC LES AME MONDIAUX](#) (pas encore de lien vers le document définitif)

- Para. 5 : Invite les Parties contractantes à explorer les avantages de l'utilisation de l'outil de rapport de données pour les AME (DaRT) développé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme outil pour soutenir le rapport national sur les accords environnementaux multilatéraux, y compris par le partage d'expériences avec les Parties contractantes de la Convention de Carthagène qui utilisent déjà cet outil.



Annexe 5 : Présentations de l'atelier

Cf. présentations PowerPoint ci-jointes.